



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-09-65**

**OBJET : Location de quatre immeubles résidentiels à la Corporation de développement de Schefferville**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*, vendra prochainement à titre onéreux à la Corporation de développement de Schefferville, les quatre immeubles à vocation résidentielle dont elle a la possession;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville souhaite continuer à occuper ces immeubles pour loger ses employés,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la Trésorière, madame Diane Cyr, à signer les contrats de location annexés à la présente ordonnance des logements sis à Schefferville aux adresses : 425 et 425A Partington, 109 et 262 Laurentide, 262A Laurentide et 204 Gagnon.

Adoptée à Québec le 7 septembre 2023

Jean Dionne, administrateur